



Moulins, le 8 août 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Vigilance pollution de l'air sur le département de l'Allier

#### La préfète de l'Allier met fin au dispositif mis en place le 6 août 2018 dans le cadre de l'épisode de pollution atmosphérique débuté le 4 août 2018

Moulins le 8 août 2018 à 14h00

La préfecture de l'Allier met fin au dispositif mis en place le 6 août 2018 dans le cadre de l'épisode de pollution atmosphérique débuté le 4 août 2018.

Mercredi 8 août, des conditions météorologiques moins propices à la production d'ozone devraient être à l'origine d'une amélioration de la qualité de l'air. Dans les jours à venir, la qualité de l'air devrait continuer à s'améliorer.

Compte-tenu de ces conditions météorologiques et du niveau de qualité de l'air satisfaisant dans notre département, la préfète de l'Allier a décidé de lever cette nuit, à partir de minuit, les différentes mesures mises en place depuis dimanche dernier afin de diminuer la concentration d'ozone dans l'air.

Ces mesures qui concernaient notamment le secteur industriel (réduction des émissions), les chantiers BTP et carrières, le secteur résidentiel (interdiction des barbecues à combustion solide) et le secteur des transports (abaissement temporaire de la vitesse) sont levées à partir de minuit.

**Pour en savoir plus :**

- <http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr>

**Contact presse**

Préfecture de l'Allier – Communication interministérielle  
Virginie Forest 04 70 48 33 10 - Christine de Rodellec 04 70 48 30 36  
[pref-communication@allier.gouv.fr](mailto:pref-communication@allier.gouv.fr)

2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex

[www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)  

L'accueil général de la préfecture est ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 17h00